



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic**

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'ABITIBI-EST
VILLE DE MALARTIC**

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 octobre 2010 du
Conseil municipal de la Ville de Malartic tenue au 901, rue
Royale à Malartic à compter de 18h00.**

Avis de convocation : conformément aux *articles 323 et 338 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*, un avis de convocation pour la présente séance fut signifié à tous les membres du Conseil.

Sont présents :

M. André Vezeau, Maire
Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1
M. Martin Ferron, conseiller, district 2
M. Jude Boucher, conseiller, district 3
M. Guy Morrissette, conseiller, district 4
M. Daniel Magnan, conseiller, district 5

Était absent :

M. Jean Turgeon, conseiller, district 6

Sont également présentes :

Mme Lucie Roger, directrice générale, trésorière
Mme Nathalie Touzin, directrice du Service d'urbanisme

**RÉSOLUTION
2010-10-494**

1.0.- Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous tel que présenté;

Adoptée.

ORDRE DU JOUR

- 1.0.- Adoption de l'ordre du jour;
- 2.0.- Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques : 5 702 000 \$;
- 3.0.- Résolution de concordance pour l'émission des obligations : 5 702 000 \$;
- 4.0.- Résolution de courte échéance pour les règlements d'emprunt : 5 702 000 \$;
- 5.0.- Résolution de prolongation pour les règlements d'emprunt : 5 702 000 \$;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic**

6.0.- Adoption du premier projet règlement modifiant le règlement de zonage #377 afin de créer les nouvelles zones RA-15 et RA-16 et d'agrandir la zone P-4 ;

7.0.- Levée de la séance.

**RÉSOLUTION
2010-10-495**

2.0.- Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques : 5 702 000 \$

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt numéros 453, 457, 489, 528, 544, 719, 735 et 741, la Ville de Malartic souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Ville de Malartic a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 28 octobre 2010, au montant de 5 702 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la Ville de Malartic a reçu les soumissions détaillées ci-dessous;

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	98,16900	305 000 \$	1,50000%	2011	2,96312%
		316 000 \$	1,65000%	2012	
		327 000 \$	2,00000%	2013	
		340 000 \$	2,25000%	2014	
		4 414 000 \$	2,60000%	2015	
VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.	98,41600	305 000 \$	1,60000%	2011	2,91325%
		316 000 \$	1,75000%	2012	
		327 000 \$	2,10000%	2013	
		340 000 \$	2,30000%	2014	
		4 414 000 \$	2,60000%	2015	
VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.	98,32500	305 000 \$	1,55000%	2011	2,98415%
		316 000 \$	1,75000 %	2012	
		327 000 \$	2,10000 %	2013	
		340 000 \$	2,40000 %	2014	
		4 414 000 \$	2,65000 %	2015	
RBC DOMINION VALEURS MOBILIÈRES INC.	98,61670	305 000 \$	1,60000%	2011	3,24002%
		316 000 \$	2,00000%	2012	
		327 000 \$	2,25000%	2013	
		340 000 \$	2,55000%	2014	
		4 414 000 \$	3,00000%	2015	

ATTENDU QUE l'offre provenant de la firme Valeurs Mobilières Desjardins inc. s'est avérée la plus avantageuse.

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

QUE l'émission d'obligations au montant de 5 702 000 \$ de la Ville de Malartic soit adjugée à la firme Valeurs Mobilières Desjardins inc.;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE le maire et la trésorière soient autorisées à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

QUE CDS agisse à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, le conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé «Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises».

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2010-10-496**

3.0.- Résolution de concordance pour l'émission des obligations : 5 702 000 \$

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Malartic souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, un montant total de 5 702 000 \$:

RÈGLEMENTS D'EMPRUNT #	POUR UN MONTANT DE \$
453	424 300 \$
457	28 500 \$
489	31 700 \$
528	259 200 \$
544	28 300 \$
719	2 000 000 \$
735 F.C.C.Q. #810396	929 721 \$
741 PRECO # 231383	387 000 \$
741	1 613 279 \$
	5 702 000 \$

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 5 702 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 28 octobre 2010;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS ;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

Caisse Desjardins de l'Est de l'Abitibi
602, 3e avenue Val-d'Or (Québec) J9P 1S5;

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 28 avril et le 28 octobre de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Malartic, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Adoptée.

RÉSOLUTION
2010-10-497

4.0.- **Résolution de courte échéance pour les règlements d'emprunt :
5 702 000 \$**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 5 702 000 \$, effectué en vertu des règlements numéros 453, 457, 489, 528, 544, 719, 735 et 741, la Ville de Malartic émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

cinq (5) ans à compter du 28 octobre 2010; en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2016 et suivantes, au lieu du terme



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic**

prescrit pour lesdits amortissements pour les
règlements d'emprunt numéros 453, 457, 489, 528,
719, 735 et 741, chaque émission subséquente devant
être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2010-10-498**

**5.0.- Résolution de prolongation pour les règlements d'emprunt :
5 702 000 \$**

ATTENDU QUE la Ville de Malartic désire se prévaloir des
dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts
municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'un
emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque
émission de nouvelles obligations;

ATTENDU QUE la Ville de Malartic aura le 18 octobre 2010, un
montant de 772 000 \$ à renouveler, sur un emprunt original de
1 121 000 \$, pour des périodes de 5 ans et 10 ans, en vertu des
règlements d'emprunt numéros 453, 457, 489, 528 et 544;

ATTENDU QUE ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date
prévue;

ATTENDU QUE l'émission d'obligations qui comprendra ledit
renouvellement soit datée du 28 octobre 2010;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Ville de Malartic emprunte 772 000 \$ par obligations en
renouvellement d'une émission d'obligation, pour un terme
additionnel de 10 jours au terme original du règlement mentionné
plus haut.

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2010-10-499**

**Adoption du premier projet de règlement modifiant le règlement
de zonage #377 afin de créer les nouvelles zones RA-15 et RA-16
et d'agrandir la zone P-4**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le premier projet de règlement modifiant le règlement
de zonage #377 afin de créer les nouvelles zones RA-15 et RA-16 et
d'agrandir la zone P-4;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2010-10-500**

7.0.- Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé à 18h05

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CLORE la présente séance.

Adoptée.



ANDRÉ VEZAU
MAIRE



LUCIE ROGER
GREFFIÈRE ADJOINTE